

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

n° 78

Janvier 2014

SNUEP
F.S.U.

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

2014 Lutter
pour gagner



SNUEP
F.S.U.



Françoise Bonnet

PLP d'économie gestion option comptabilité
Académie de Lyon

Membre de la CPC 16 « services administratifs et financiers » pour le SNUEP-FSU

Bac Gestion Administration Un diplôme qui se conforme aux attentes de l'UE

La création du Bac Gestion Administration constitue-t-elle une amélioration ?

Si l'on en croit l'inspection c'est le cas, mais pas pour les élèves, ni les enseignant-es. La transformation des Bacs Pros secrétariat et comptabilité en un Bac Pro GA ne reprend pas l'ensemble des compétences, ni les objectifs pédagogiques. 4 pôles sont créés, tous ont trait à des tâches purement administratives, la comptabilité a été totalement abandonnée. L'apprentissage est celui de l'automatisme des tâches. Il s'agit de reproduire à l'identique les conditions de travail en entreprise et donc de rendre les élèves multivalents.

Par ailleurs, ce diplôme colle parfaitement avec la pédagogie par objectifs dans ses pratiques les plus négatives : formatage, abandon d'objectifs ambitieux, atomisation des tâches... Les connaissances deviennent justes nécessaires à la tâche à accomplir.

Ce Bac Pro devient conforme aux attentes de l'UE⁽¹⁾ et au dispositif ECVET⁽²⁾. Ce n'est pas un hasard si L'AGEFA-PME, centre de formation de la CGPME est partie prenante dans la création de ce diplôme ; diplôme qui ancre encore plus ce Bac Pro dans la volonté des industriels européens de former des salarié-es capables de s'intégrer dans un processus d'adaptabilité et d'employabilité.

Les diplômé-es du Bac GA auront-ils/elles la possibilité de poursuites d'études ?

Le ministère rappelle⁽³⁾ que c'est l'insertion professionnelle qui est visée au sortir de ce bac mais aussi la création d'entreprise ! Cette notion d'entrepreneuriat est très nouvelle. Des poursuites d'études dans certains BTS (Assistant de Gestion PME/PMI par exemple) peuvent être aussi envisagées, mais il nous semble qu'on leurre les élèves...

Qu'est-ce qui est nouveau dans l'évaluation de ce Bac ?

C'est du jamais vu : les enseignant-es doivent évaluer 55 compétences tout au long des 3 ans, auxquelles s'ajoute une épreuve ponctuelle sur la gestion des ressources humaines. Une volonté de concilier insertion

immédiate et ouverture vers une fonction d'encadrement des BTS, bien loin d'un nouveau diplôme performant aux définitions précises et opérationnelles correspondant à un plus pour les élèves ! A-t-on voulu satisfaire uniquement le patronat ?

Comment les enseignant-es perçoivent-ils/elles le Bac GA ?

Les enseignant-es se sentent dépossédé-es de ce qui fait la base de leur métier, non seulement il n'y a plus vraiment de connaissances à transmettre mais ils/elles doivent se comporter « en chef de service », faire des briefings ou débriefings. Ils/elles sont majoritaires à venir du monde de l'entreprise et n'ont pas passé un concours de la Fonction publique pour reproduire ces schémas. De plus, un travail colossal leur est demandé comme la création de scénarios, d'aléas et de situations complexes à rajouter pour chaque compétence à évaluer.

Cette façon d'enseigner où il faut individualiser alors que les classes sont souvent à 32 élèves, les formations imposées, sans compter le mépris de certains IEN⁽⁴⁾ qui n'admettent aucune critique crée un climat malsain. Un grand nombre de collègues commencent à se poser des questions et veulent quitter l'Éducation nationale, ou se mettre en disponibilité, se reconverter.

Le nombre de « burn out » est vraiment impressionnant. L'administration rejette cela sur quelques collègues qui refuseraient le changement. Elle se trompe, celles/ceux qui ont accepté cette réforme se sentent aujourd'hui floué-es. Les promesses des IEN sont bien loin !

► Propos recueillis par M. C. Guérin et I. Lauffenburger

⁽¹⁾ Union Européenne

⁽²⁾ Système qui vise à la construction des certifications professionnelles à partir d'unités capitalisables constituées de connaissances, d'aptitudes et de compétences basées sur l'expérience

⁽³⁾ Dans les Commissions professionnelles consultatives

⁽⁴⁾ Inspection de l'Éducation nationale



| Jérôme Dammerey
Co-secrétaire général |

2 > Entretien

Françoise Bonnet - Bac Gestion Administration : un diplôme qui se conforme aux attentes de l'UE

4 > 5 Carrières et métiers

Mutation Inter-Académique 2014
Statut, métier, carrière : que nous prépare le ministère ?

6 > Questions éducatives

CCF et PFMP : petites avancées...

7 > 10 Dossier

Dotations horaires globales :
Motion du CA
Comment calculer les horaires avec les grilles ?
DHG en lien avec la Région

11 > 13 Questions éducatives

Carte des formations professionnelles
Formation des enseignant-es
Éducation prioritaire : une priorité absolue

14 > Grand angle

Campagne syndicale contre l'extrême droite
IVG en Espagne
Attaque contre le SNUIPP-FSU
Stage femmes
Journées intersyndicales femmes

15 > Bulletin d'adhésion



Pour l'enseignement
professionnel public
n° 78
Janvier 2014

104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
tel : 01 41 63 27 68
courriel : snuep.national@wanadoo.fr
site : www.snuep.com

Ce n° 78 comporte un tract CCF en supplément.

Directrice de la publication : Marie-Caroline Guérin
N° CP : 1213 S 05844 - ISSN : 1762-2808
Collaboratif : T. Monnaye, I. Lauffenburger,
A. Benoist, J. S. Bêlorgey
Photos : M. C. Guérin, I. Lauffenburger
PAO : Ivania Provost
Imprimerie : Compedit. Beauregard
ZI Beauregard BP 39 - 61 600 La Ferté Macé
Régie publicitaire : Com DHabitude Publicité
05 55 24 14 03 - clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
1€

2014 : une année « prioritaire » pour l'enseignement professionnel ?

Malgré les promesses du président Hollande, l'inversion de la courbe du chômage n'a pas eu lieu. Ce sont 5,5 millions de personnes qui cherchent un travail stable, autre qu'un stage ou un CDD de quelques jours. Malgré la « boîte à outils » du gouvernement et le développement des emplois aidés, le chômage ne baisse pas.

Les licenciements boursiers continuent et les pressions sur les salarié-es n'ont jamais été aussi fortes : gel ou baisse des salaires, augmentation du temps de travail et dégradation des conditions de travail.

Pourtant le président a confirmé le cap fixé au gouvernement pour 2014. Il va même plus loin en proposant un « pacte de responsabilité » aux entreprises qui reprend les principales revendications du MEDEF : baisse de la fiscalité sur les entreprises, diminution du « coût du travail » et « diminution des dépenses publiques ».

Dans la Fonction publique, et alors que la MAP ressemble de plus en plus à une RGPP bis, la FSU et le SNUEP devront peser dans les débats pour faire avancer les revendications des personnels en termes d'emplois, de salaires et de conditions de travail.

Dans l'éducation, l'enseignement professionnel public (EPP) reste toujours le grand oublié. Aucun poste créé et aucune amélioration des conditions de travail des personnels en vue. Sur ce point, les discussions sur les métiers, ouvertes en 2013 et qui se poursuivent en ce début d'année 2014, ne s'intéressent pas réellement aux PLP, aucune évolution positive.

Le SNUEP-FSU est très inquiet en ce qui concerne les LP relevant de l'éducation prioritaire ; il semblerait qu'ils soient exclus des futurs dispositifs. Ces établissements doivent impérativement être dotés de moyens supplémentaires (pédagogiques, financiers...) pour faire réussir tous les élèves.

Parallèlement, des discussions se sont ouvertes sur des mesures d'amélioration concernant les CCF et les PFMP. Si on peut se féliciter du recul du ministère sur le « tout CCF », et sur la diminution du nombre de semaines de PFMP (probablement 4 semaines), les logiques à l'œuvre dans l'EPP restent inchangées. Le développement de l'approche par compétence et le principe formateur/certificateur ne sont pas remis en cause sur le fond.

Au moment où le ministère annonce un bilan et l'ouverture d'un nouveau chantier sur les 3 voies du lycée, la relance du développement de l'apprentissage, la création des campus des métiers et le poids de plus en plus important donné à l'exécutif local, sont autant de mauvais coups portés à l'enseignement professionnel public.

Le SNUEP-FSU s'engage à poursuivre son action pour la promotion de l'EPP et la défense de ses personnels. En cette nouvelle année 2014, il fait le vœu que le ministre V. Peillon entende enfin les revendications des personnels de l'EPP.

LE SECRÉTARIAT NATIONAL VOUS SOUHAITE
UNE MEILLEURE ANNÉE 2014

MUTATION INTER-ACADÉMIQUE 2014

Des permanences sont organisées pendant la période des mutations et pour les résultats, vous pouvez nous contacter aux numéros suivants pour toutes questions :

N° Azur 0 811 420 81

PRIX D'APPEL LOCAL

☎ : 01 45 65 02 56

☎ : 06 86 93 98 75

✉ : capn@sneup.com



LES DATES IMPORTANTES

Les groupes de travail mouvement spécifique (Chef de travaux, postes à compétences particulières, BTS...) : **3 au 7 février 2014**.
La Commission Administrative Paritaire Nationale pour l'étude des résultats des mutations : **10 mars au 13 mars 2014**.

Les syndiqué-es et les collègues ayant renvoyé la fiche de suivi individuel (et signé l'autorisation qui y figure) auront une information personnalisée : barème, affectation proposée.

L'intérêt de chacun-e est donc de se syndiquer le plus vite possible et de conserver soigneusement le numéro d'adhérent-e et le mot de passe figurant sur la carte syndicale.

Réservé aux adhérent-es du SNEUP-FSU, dès la sortie de la CAPN, votre résultat Mut Inter OnLine.

www.sneup.fr/mutations/dossier_inter/
(n° d'adhésion indispensable)



Patrice Mendy >

Élu national CPE]



A. Ruggiero, A. Bernadou, F. Bonnet, M. Lardier, N. Duveau, F. Allegre >



Titulaires et suppléant-es PLP élu-es en CAPN]

Publication des résultats

Pour la cinquième année consécutive, le ministre, à l'instar de son prédécesseur va communiquer le projet d'affectation avant la CAPN. Cette pratique bafoue toutes les règles de confidentialité qu'imposent les textes régissant les CAPN. Nous continuons à la condamner : donner une information qu'elle soit juste ou fausse, dans le seul but de « griller » les syndicats, de montrer qu'ils ne servent à rien, c'est cynique ! Nous pensions en avoir fini avec ces méthodes !

Ces dernières années, nous avons fait la démonstration de notre efficacité en apportant des améliorations au projet et nous poursuivrons dans cette voie.

Nous continuons à dire qu'il est malsain voire dangereux de « jouer avec les nerfs » de collègues qui attendent depuis longtemps une mutation. Nous continuons à penser que les personnels méritent une information fiable : celle issue de la CAPN.

Statut, métier et carrière

Que nous prépare le ministère ?

Depuis décembre 2013, dans le cadre d'un grand chantier, le ministère a mis en place des groupes de travail sur les carrières. Ils ont pour objet de définir les missions des enseignant-es ainsi que celles des formateurs et tuteurs dans le cadre des ESPE⁽¹⁾.

L'exercice n'est pas simple car le texte de « cadrage » ministériel proposé est une compilation de tous les statuts particuliers en une déclinaison commune qui concerne les missions.

Le ministère dans sa 1^{ère} version rappelait que nos missions s'effectuaient dans le cadre des 1607 heures annuelles que doivent l'ensemble des personnels de la FP⁽²⁾. Ce point a été dénoncé par le SNUEP-FSU, ainsi que par toutes les OS⁽³⁾, car il permettrait une annualisation globale de nos services. Au vu de cette levée de boucliers, le ministère a proposé une version qui tient compte de la spécificité des statuts particuliers.

LE MINISTÈRE A CLASSÉ LES MISSIONS DES ENSEIGNANT-ES EN 3 GRANDS GROUPES

► **Les « activités pédagogiques »** qui réaffirment l'obligation de service de 18 h de face à face pédagogique auxquelles peut s'ajouter une HSA⁽⁴⁾. Les heures d'enseignement pour les CPGE⁽⁵⁾, les BTS et les classes de terminale en lycée général et technologique seront pondérées.

Le SNUEP-FSU condamne la décision du ministère, qui faute de moyens financiers, n'applique pas la pondération de 1,1 h en classe de terminale Bac Pro. De même, le SNUEP-FSU considère que la pondération de 1,1 h qui pourrait s'appliquer dans les collèges des réseaux d'éducation prioritaire doit s'appliquer en LP où un public souvent difficile est accueilli.

Le SNUEP-FSU revendique le maintien de la prime d'éducation prioritaire en cas de déclassement de l'établissement.

► **Les missions liées à l'activité d'enseignement**

Le ministère y met la totalité des activités qui nous sont demandées actuellement : suivi des élèves, évaluation, aide, liens avec les familles, travail en équipe pédagogique et pluridisciplinaire, suivi des PFMP ainsi que les activités dans le cadre des projets pédagogiques.

Rien de bien nouveau si ce n'est la prise en compte des activités de préparation et de recherche pour réaliser les heures d'enseignement qui figurent enfin noir sur blanc. Cette liste montre bien l'augmentation des missions que nous constatons depuis plusieurs années. Au prétexte qu'il n'en a pas les moyens, le ministère refuse de prendre en compte tout allègement de service permettant de réaliser ces missions sans qu'elles s'accompagnent d'une forte augmentation du temps de travail.

Le SNUEP-FSU demande qu'une étude quantitative sur le temps et les conditions de travail soit menée. Il est à craindre que ce texte ré-officialisant toutes ces activités annexes, soit utilisé par les chefs d'établissements pour alourdir les tâches des collègues.



© M. C. Guérin - Lycée Elisa Lemonnier, Paris

Le SNUEP-FSU revendique pour tou-te-s les enseignant-es de l'enseignement professionnel une obligation de service de 15 heures d'enseignement accompagnées de 3 heures dédiées au travail en équipe pédagogique et pluridisciplinaire.

► **Les missions complémentaires**

La 3^e partie traite les missions complémentaires : professeurs principaux, coordonnateur de discipline, tutorat, ... Ces missions seront proposées aux enseignant-es sur la base du volontariat.

Le SNUEP-FSU regrette que dans la majorité des cas, elles ne donneront pas lieu à un allègement de service mais seront rémunérées en indemnités de type IFIC (de 400 à 2 400 €, montant variable selon la situation) ou autres.

► **Nicolas Duveau**

⁽¹⁾ Écoles supérieures du professorat et de l'Éducation

⁽²⁾ Fonction publique

⁽³⁾ Organisation syndicale

⁽⁴⁾ Heure supplémentaire annuelle

⁽⁵⁾ Classe préparatoire aux grandes écoles

Questions éducatives

CCF ET PFMP : PETITES AVANCÉES... NE DÉSARMONS PAS POUR SI PEU !

Les négociations concernant l'ensemble des 3 voies du lycée vont se tenir dès le début de cette année 2014. Il sera alors décidé si des aménagements à la marge peuvent suffire pour revaloriser l'enseignement professionnel ou si une remise à plat globale de la réforme du Bac Pro 3 ans est nécessaire.

Depuis sa mise en place, le SNUEP-FSU n'a cessé d'alerter le ministère sur les difficultés pédagogiques, le non-respect de l'équité entre élèves, la souffrance au travail, le décrochage, l'absentéisme des élèves... qu'engendrent tous les dispositifs incohérents qui accompagnent la réforme du Bac Pro 3 ans. De plus en plus alarmé par les remontées du terrain et par les expériences en classe de ses militant-es, le SNUEP-FSU a pris l'initiative de réactiver l'intersyndicale de l'enseignement professionnel (EP).

L'intersyndicale a décidé de mettre prioritairement l'accent sur les nombreuses difficultés liées aux CCF, une lettre au ministre a été envoyée et une pétition lancée. Ainsi, trois réunions de travail relatives à des aménagements possibles sur les CCF et PFMP ont eu lieu en décembre avec la DGESCO⁽¹⁾.

Ces réunions avaient pour objet d'identifier des mesures rapides pour alléger les tâches des enseignant-es et pour ramener un peu de cohérence pédagogique.

Lors de la dernière réunion, après avoir accueilli très froidement les premières signatures de la pétition « *Le tout CCF, c'est toujours NON !* », la DGESCO a révélé ses propositions issues, selon elle, d'un consensus entre, d'une part l'intersyndicale EP (SNUEP, SNEP, CGT, SNETAA, SNALC, SNCL) et d'autre part, les branches patronales et les organisations syndicales hors intersyndicale EP.

PFMP

Réduction de 4 semaines sur les 3 ans et assouplissement de la règle des 3 semaines consécutives en 2^{nde}.

Une discussion a eu lieu sur l'usage des 4 semaines. Toutes les OS⁽²⁾, sauf le Sgen-CFDT, ont demandé le retour aux cours.



CCF - Bac Pro

Retour en épreuves ponctuelles terminales pour 3 disciplines : PSE⁽³⁾, Économie-gestion (grille n°1) et Économie-droit (grille n°2) rentrée 2014, session 2015.

Une majorité des OS a accueilli favorablement cette proposition, sauf le Sgen-CFDT et le SE-UNSA qui veulent encore plus de CCF ! Néanmoins, nous sommes revenu-es longuement sur les autres disciplines, notamment LV, Maths-sciences et Arts-appliqués, qui restent en CCF. Les problèmes majeurs formateur/certificateur, anonymat, cadrage national des diplômes, souffrance au travail... n'étant aucunement résolus pour ces disciplines.

Diplôme Intermédiaire

Les épreuves professionnelles en CCF seront revues pour être allégées pour les BEP à flux importants.

Si les propositions faites sont en partie satisfaisantes, l'ensemble de nos revendications n'est pas pris en compte. Le problème d'équité entre les disciplines reste entier.

L'intersyndicale EP continue à se réunir pour définir ensemble les prochaines actions. Dans ce cadre il est essentiel de signer massivement la pétition « *Le tout CCF, c'est toujours NON !* » et d'informer les collègues dans les établissements pour continuer à se mobiliser. La revendication forte du SNUEP-FSU d'une nécessaire consultation de l'ensemble de la profession ayant été actée par le ministère, une consultation internet devrait être organisée du 15 janvier au 15 février.

Pour peser dans les choix du ministère et prendre des temps de réflexion, le SNUEP-FSU appelle les personnels à se réunir massivement via, entre autres, les heures d'informations syndicales mensuelles.

► Sigrid Gérardin

Signez la pétition "le tout CCF, c'est toujours non!"
www.petitions24.net/le_tout_ccf_cest_toujours_non

⁽¹⁾ Direction générale de l'enseignement scolaire

⁽²⁾ Organisation syndicale

⁽³⁾ Prévention sécurité environnement

[Dotations horaires globales]

► Comme chaque année à la même période sont dévoilées dans les établissements les DHG⁽¹⁾. Pour la 1^{ère} fois, elles sont le fruit d'une concertation étroite entre le rectorat et la région dans le cadre de la nouvelle loi d'orientation.

Pour la rentrée 2014, même si les suppressions de postes ont globalement été stoppées, les moyens pour l'EPP⁽²⁾ ne sont toujours pas à la hauteur des besoins nécessaires à l'amélioration des conditions de travail des enseignant-es et de la réussite de tou-te-s les jeunes lycéen-nes professionnel-les.

Aujourd'hui, c'est dans les établissements qu'il faut établir le rapport de force pour maintenir l'offre de formation sous statut scolaire, pour s'opposer au mixage des publics et des parcours (scolaire et apprentissage) et pour résister à la dégradation de nos conditions de travail. Il faut se mobiliser et collectivement s'opposer aux suppressions de postes et filières. Il faut exiger que les heures prévues par les grilles soient effectivement attribuées pour toutes les sections et pour tous les élèves. Il faut revendiquer des DHG permettant de faire fonctionner nos établissements dans des conditions satisfaisantes.

Ce dossier est conçu comme un outil pour vous aider dans cette lutte de tous les jours. Les responsables syndicaux sont à vos côtés pour organiser cette résistance dans votre établissement.

⁽¹⁾ Dotations horaires globales
⁽²⁾ Enseignement professionnel public

Exemple de motion à déposer au CA

CA du
Pour l'enseignement professionnel scolaire, la rentrée 2014 se prépare dans un contexte de stabilité budgétaire ne permettant pas de rattraper les reculs des années précédentes. La politique de mise en concurrence avec les formations en apprentissage perdure. Les conditions de travail fortement dégradées des enseignant-es ne seront pas améliorées. Le ministère (le rectorat) se dédouane de sa responsabilité dans l'élaboration de la carte des formations professionnelles en tenant la (les) seule(s) région(s) pour responsable(s). Mais c'est bien l'État, et donc le ministère, qui finance pour partie ces formations (personnels, bourses...).

Le rectorat reste donc décideur des ouvertures ou fermetures de sections. Les résultats des discussions entamées sur la réintroduction d'épreuves ponctuelles à la place du CCF et la réduction des PFMP sont insatisfaisants. Le retour à un maximum d'épreuves ponctuelles terminales est primordial et les cursus des formations doivent être repensés. Les grilles horaires tri-annualisées, l'accompagnement personnalisé « fourre-tout ou bouche trou », le partage des heures disciplinaires (EGLS, volume complémentaire) dans le cadre de l'autonomie des établissements et la multiplication d'heures supplémentaires ne sont pas acceptables. Dans notre établissement, l'appli-

cation des grilles-horaires et la politique ministérielle se traduisent par :

- énumérer les difficultés
Aujourd'hui, le chef d'établissement soumet au vote une répartition entre les différentes disciplines. Il a fait son travail, mais il ne peut faire remonter qu'une proposition respectant la dotation attribuée par le rectorat. Nous refusons de nous laisser enfermer dans cette seule logique. Pour nous cette dotation est insuffisante, elle ne permettra pas de répondre aux besoins des élèves et aux attentes de leurs familles.
- faire des demandes et lister vos revendications.

DOSSIER

réalisé par :
Axel Benoist, Patrick Bernard
Jérôme Dammeray, Andrée
Ruggiero, Gérard Rumeau.

Dossier

La Dotation Horaire globale (DHG) pour la rentrée 2014 arrive dans chaque établissement. Le chef d'établissement est tenu de réunir la Commission Permanente (CP) avant le Conseil d'administration (CA). Le nombre d'heures incluses dans la DHG et le nombre d'HSA⁽¹⁾ sont déterminées par le Rectorat ou la DSDEN⁽²⁾. Le chef d'établissement propose une répartition des moyens par discipline, répertoriée dans le tableau récapitulatif des moyens par discipline (appelé le TRMD).

QU'EST-CE QUE LA DHG ?

C'est la dotation en heures d'enseignement qui comprend des heures-postes (postes fixes ou blocs moyens provisoires) et des HSA.

La bataille que mène le SNUEP-FSU poursuit plusieurs objectifs :

1. Faire prendre en compte les besoins de l'établissement : effectifs limités, dédoublements et travaux en petits groupes, horaires par discipline suffisants...
2. Faire implanter des postes fixes de titulaires pour stabiliser les personnels.
3. Faire diminuer le nombre d'HSA et HSE⁽³⁾.

COMMENT SE PRÉPARE LA DHG ?

Le premier élément de répartition des heures, ce sont les effectifs. C'est sur la base de prévisions faites dès le mois de novembre par le chef d'établissement que la DSDEN ou le rectorat formulent leurs propres prévisions. Les élu-es au CA peuvent déjà intervenir à ce moment (novembre/décembre) pour obtenir des informations et contester les chiffres s'il y a lieu.

Le SNUEP-FSU appelle à refuser toute diminution de moyens amenant une régression des conditions d'enseignement ou une réduction du temps des matières enseignées.

Le SNUEP-FSU appelle à **rejeter toute tentative d'utilisation des heures d'accompagnement personnalisé en heures de projet transformables en HSE, afin de les annualiser et demande qu'elles soient inscrites dans les services de chaque collègue.**

LES COMPÉTENCES DU CA

Font partie des domaines d'autonomie de l'établissement : l'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves, l'emploi des dotations en heures d'enseignement dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires (décret du 30 août 1985 art. 2). Cela signifie que le vote du CA est **décisif** sur ces questions.

Le CA qui traite de ces points doit être précédé d'une CP, dans un délai qui permette la consultation des équipes

pédagogiques (au moins 5 jours ouvrables avant le CA). Les élu-es au CA doivent être en possession des documents nécessaires (effectifs, structures, TRMD, ...) 10 jours avant le CA. Le chef d'établissement établit des propositions mais c'est le CA qui décide et le chef d'établissement est tenu d'exécuter les délibérations du CA sur les structures. Mais faire évoluer l'enveloppe globale nécessite d'engager une **lutte syndicale** avec tous les personnels.

⁽¹⁾ Heure supplémentaire année

⁽²⁾ Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

⁽³⁾ Heure supplémentaire effective

[INFOS]

■ LA GESTION DE LA DHG

Le/la secrétaire local du SNUEP-FSU, les élu-es au CA, ne doivent pas se laisser piéger dans la gestion de la DHG, même si les chefs d'établissement rappellent que l'on vote la répartition et non le montant de la dotation. Une dotation insuffisante ne permet pas une bonne répartition ! Le vote « contre » la DHG s'accompagne de demandes précises, chiffrées en heures et en postes.

■ POUR BIEN PRÉPARER QUELLES QUESTIONS (SE) POSER ?

- Comment sont appliquées les grilles horaires de référence ? (cf. p. 9)
- Sur quels points faut-il être particulièrement vigilant ? (horaires élèves, accompagnement personnalisé, dédoublement...)
- La dotation est-elle suffisante ? Quelle stratégie adopter si elle est insuffisante ? (dépôt d'une motion, vote « contre »...)
- Comment impliquer les parents ?
- Comment s'adresser au rectorat ?

Le secrétaire académique connaît les réponses à ces questions. N'hésitez pas à le contacter.

LES DOCUMENTS QUI DOIVENT ÊTRE REMIS AUX ÉLU-ES

1 - Les informations globales (provenant du rectorat ou de la DSDEN). Demander aussi l'information aux secrétaires académiques du SNUEP-FSU pour vérification.	Les prévisions d'effectifs par niveau/série/voie de formation. La DHG en heures-postes et HSA, le H/E, voire parfois des attributions spécifiques.
2 - Les propositions de structures (du chef d'établissement) <i>N.B. Demander plusieurs propositions</i>	Le tableau du nombre de classes avec l'attribution des heures par discipline.
3 - Le TRMD <i>N.B. En plus des heures d'enseignement, il faut compter les heures de décharge.</i>	Le tableau qui part des besoins par discipline (cf. structures) et compare avec les moyens fixes dont dispose l'établissement : il fait apparaître la répartition des H.S.A., les excédents ou les besoins en postes ou en heures.

REFUSONS TOUTE TENTATIVE D'ANNUALISATION ET EXIGEONS DES HORAIRES DISCIPLINAIRES HEBDOMADAIRES.

CAP

Texte de référence : BOEN spécial n° 9 du 15 octobre 2009.

Les deux années de CAP comprennent 12, 14 ou 16 semaines de PFMP⁽¹⁾ suivant la formation préparée. À chaque nombre de semaines de PFMP correspond une grille horaire.

BAC PRO

Texte de référence : Arrêté du 10 février 2009, version consolidée du 12 février 2009, BOEN spécial n°2 du 19 février 2009.

La formation Bac Pro dispensée à chaque élève sous statut scolaire est répartie sur 3 années comprenant 84 semaines de cours, 22 semaines de PFMP et 2 semaines consacrées aux examens.

Les grilles horaires définissent un horaire de référence globalisé sur 3 années et proposent un horaire indicatif annuel.

Le SNUEP-FSU dénonce cette tri-annualisation des heures qui a entre autres pour objectif l'annualisation du temps de service des PLP. Ceci est une attaque contre notre statut.

Le SNUEP-FSU exige des grilles horaires nationales disciplinaires hebdomadaires, seules garantes d'une égalité de traitement des élèves sur le territoire.

Enseignements Généraux Durée Horaire sur 3 ans, 1 an, 1 semaine						
Disciplines et activités	Grille 1 ⁽¹⁾			Grille 2 ⁽¹⁾		
	3 ans	1 an	1 semaine	3 ans	1 an	1 semaine
Français, Histoire-géographie, Education civique	380	126	4,5	380	126	4,5
Mathématiques, Sciences-physiques et chimiques	349	116	4 ou 4,5 ⁽²⁾			
Mathématiques				181	60	2 ou 2,5 ⁽²⁾
Langue vivante	181	60	2 ou 2,5 ⁽²⁾			
Langue vivante 1 et 2				349	116	4 ou 4,5 ⁽²⁾
Arts appliqués, Cultures artistiques	84	28	1	84	28	1
EPS	224	75	2 ou 3 ⁽³⁾	224	75	2 ou 3 ⁽³⁾
Enseignements Professionnels et Généraux liés à la spécialité Durée Horaire sur 3 ans, 1 an, 1 semaine						
Disciplines et activités	Grille 1 ⁽¹⁾			Grille 2 ⁽¹⁾		
	3 ans	1 an	1 semaine	3 ans	1 an	1 semaine
Enseignement Pro	1 152	384	13,5 ou 14 ⁽²⁾	1 152	384	13,5 ou 14 ⁽²⁾
Économie Gestion	84	28	1			
Prévention-santé-environnement	84	28	1	84	28	1
Français et/ou Math et/ou LV et/ou Arts Appli et/ou Sc Phys ⁽⁵⁾	152	50	1,5 ou 2 ⁽⁴⁾			
Français et/ou Math et/ou LV et/ou Arts Appli ⁽⁵⁾				152	50	1,5 ou 2 ⁽⁴⁾
TOTAL	2 690	896	32	2 606	868	31

⁽¹⁾ Le rattachement des spécialités de Bac Pro aux grilles 1 et 2 est donné en annexe 3 de l'arrêté.

⁽²⁾ Pour ces disciplines les horaires tri-annuels ne sont pas des multiples de 84, il faut donc prévoir une ventilation hebdomadaire sur les 3 années avec + 0,5 heure sur une année.

⁽³⁾ LEPS a obtenu une ventilation hebdomadaire de 2h/sem en seconde et de 3h/sem en Première et Terminale.

⁽⁴⁾ Pour ces disciplines les horaires tri-annuels ne sont pas des multiples de 84, il faut donc prévoir une ventilation hebdomadaire sur les 3 années avec 1,5 heure sur une année et 2 heures sur deux années.

⁽⁵⁾ À répartir entre ces disciplines dans le cadre de l'autonomie des établissements.

Attention : pour chaque élève, le volume des enseignements et des activités encadrées ne doit pas excéder 8 heures par jour et 36 heures par semaine ! Certains établissements ne respectent pas ces horaires maximum précisés dans l'article 7 de l'arrêté.

Le SNUEP-FSU met à disposition un calculateur de DHG : <http://snupeeducation.eklablog.com/>

Réduction des PFMP : rester vigilant

Le ministère a annoncé fin décembre 2013 la suppression de 4 semaines de PFMP⁽¹⁾ en Bac Pro en même temps qu'un assouplissement de la règle des 3 semaines consécutives obligatoires pour la classe de seconde. Pour l'instant, le ministère ne définit pas l'usage de ces 4 semaines mais il propose deux pistes :

- que ces semaines soient des semaines de cours supplémentaires ;
- qu'une partie à définir de ces semaines soit consacrée à la réalisation de projets pédagogiques pluridisciplinaires et d'actions liées au développement de la qualité de l'alternance.

Certaines organisations sont favorables à la 2^e proposition, voire demandent l'utilisation intégrale de ces 4 semaines pour des actions définies en conseil pédagogique. Ces propositions vont à l'encontre de toute amélioration de l'égalité de traitement entre élèves. Si les modalités peuvent évoluer d'un Bac Pro à l'autre en fonction des secteurs, elles ne doivent pas varier d'un élève à l'autre dans un même Bac Pro.

Pour le SNUEP-FSU, il faut au contraire réinvestir l'enseignement et redonner ces heures à la formation disciplinaire.

Avec le passage au Bac Pro 3 ans, les élèves ont perdu de 20 à plus de 40 % de cours selon les disciplines. La baisse du nombre de semaines de PFMP permet d'en récupérer une partie.

Réinvestir le disciplinaire nécessite donc de redéfinir les grilles horaires en définissant un horaire réglementaire hebdomadaire et en augmentant le volume global d'heures sur les 3 années.

Pour le SNUEP-FSU, l'augmentation nécessaire est de 138 heures pour la grille 1 (4 x 34,5 h) et de 134 heures pour la grille 2 (4 x 33,5 h). Chaque discipline peut alors récupérer du temps d'enseignement.

Le SNUEP-FSU demande d'utiliser la réduction des PFMP en semaines de cours supplémentaires et reste vigilant contre toute dégradation supplémentaire des conditions de travail des PLP et d'étude des élèves.

⁽¹⁾ Période de formation en milieu professionnel

VOLUME COMPLÉMENTAIRE D'HEURES-PROFESSEUR

Aucun seuil de dédoublement n'existe mais l'annexe 4 précise les règles de calcul d'un volume complémentaire d'heures-professeur de 11 h 30 hebdomadaires en moyenne attribuées pour des activités en groupe à effectif réduit et des activités de projet. Ce volume est globalisé et réparti par l'établissement.

CALCUL DU VOLUME COMPLÉMENTAIRE D'HEURES-PROFESSEUR			
Grille 1		Grille 2	
Divisions à effectif > à 15 élèves	Divisions à effectif ≤ à 15 élèves	Divisions à effectif > à 18 élèves	Divisions à effectif ≤ à 18 élèves
$N / 20 * 11,5$	$N / 20 * 5,75$	$N / 24 * 11,5$	$N / 24 * 5,75$
N = nombre total des élèves de ses divisions			

Une division isolée dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 (grille 1) ou 18 (grille 2) ne donne droit à aucun volume complémentaire d'heures-professeur.

Exemple : pour une division de la grille 2 à 30 élèves, le volume complémentaire d'heures professeur est de 14,5 heures : $\frac{30}{24} * 11,5 = 14,375$

Le SNUEP-FSU dénonce la globalisation des volumes complémentaires d'heures-professeur ainsi que sa répartition laissée au seul libre arbitre des directions d'établissement et exige des seuils de dédoublement par discipline, seul garant d'équité et d'efficacité pour les élèves.

Il est impératif d'exiger une répartition équitable des heures-professeurs au sein de l'établissement.

Accompagnement personnalisé (AP)

210 heures ==> 2,5 h/semaine « ... soutien, aide individualisée, tutorat, modules de consolidation ou tout autre mode de prise en charge pédagogique. »

L'AP n'a de personnalisé que le nom puisqu'il se fait bien souvent en classe entière.

Le SNUEP-FSU dénonce le financement de l'AP par la baisse des horaires disciplinaires et l'absence de cadrage national : il y a autant de modèles que d'établissements. Cela participe de la dérégulation de la formation.

De surcroît, l'administration en profite pour faire des économies en payant ces heures en HSE. Le bénéfice pour les élèves est minime voire inexistant.

Pour le SNUEP-FSU, les heures d'AP doivent faire partie intégrante de la grille horaires-élève et à ce titre apparaître en heures postes.



© I. Lauffenburger, Paris 2012.

Évolution des structures : comment intervenir ?

Les structures prévues pour la rentrée suivante ne soulèvent en général des réactions que lorsqu'elles sont établies, en janvier. Il est alors difficile en quelques semaines de faire annuler une fermeture ou une réduction de places. Encore plus d'espérer une ouverture de filière. Il est pourtant possible d'agir en amont.

L'élaboration des cartes de formation résulte d'échanges entre le rectorat, l'établissement et la région et de la consultation d'instances comme le CTA⁽¹⁾ et le CAEN⁽²⁾. Pour anticiper, enseignant-es et chefs des travaux doivent monter des dossiers argumentés dès le printemps précédent pour ouvrir une nouvelle formation, maintenir une formation en danger ou la transformer en nouveau CAP ou Bac Pro qui pourrait être plus attractif. Le soutien d'entreprises, de la commune ou de la communauté de communes est important, mais il faut du temps pour obtenir leur intervention, des courriers ou des signatures.

En début d'année scolaire, il faut rechercher le soutien de votre chef d'établissement pour qu'il vous transmette toute information obtenue, écrire au rectorat, à la région, au SNUEP-FSU académique et à la FSU régionale pour que vos propositions soient prises en compte. N'hésitez pas non plus à demander des rendez-vous en novembre-décembre auprès du rectorat et de la région.

En janvier, il est alors plus facile de faire une campagne de presse et de mobiliser les collègues si nécessaire.

En tout état de cause, il ne faut pas laisser la région décider seule, le rectorat doit être mis devant ses responsabilités.

Le SNUEP-FSU est là pour appuyer vos demandes.

⁽¹⁾ Comité Technique Académique

⁽²⁾ Comité Académique de l'Éducation Nationale

Carte des formations professionnelles Qui aura le dernier mot ?

L'acte III de la loi de décentralisation est en cours d'adoption. Le problème majeur de ce texte de loi, c'est que l'on n'y comprend pas grand-chose !

Le projet a d'ailleurs été jugé illisible par le Conseil d'État, qui a donné un avis négatif, cela a conduit le 1^{er} ministre à le couper en trois et, échéances électorales obligent, à l'étaler dans le temps.

Il est bien difficile à ce jour de se faire une idée précise de ce que sera cet acte III, d'autant que d'autres textes viennent influencer ce que sera cette nouvelle étape de la décentralisation : loi de finances, loi Fonction publique, loi de refondation de l'école... Cette dernière a eu un impact certain sur le rôle de chacun dans la définition des cartes de formations professionnelles.



© M. C. Guérin - Paris 2012.

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 modifie le Code de l'éducation.

Après l'article L. 214-13 du Code de l'éducation, il est inséré un article L. 214-13-1 ainsi rédigé :

« Chaque année les autorités académiques recensent par ordre de priorité les ouvertures et fermetures qu'elles estiment nécessaires de sections de formation professionnelle initiale dans les établissements d'enseignement du second degré. [...] Parallèlement, la région, après concertation avec les branches professionnelles et les organisations syndicales professionnelles des employeurs et des salariés concernés, procède au même classement.

Dans le cadre de la convention annuelle prévue au IV de l'article L. 214-13 du présent code, signée par les autorités académiques et la région, celles-ci procèdent au classement par ordre de priorité des ouvertures et fermetures de sections de formation professionnelle initiale, en fonction des moyens disponibles.

Chaque année, après accord du recteur, la région arrête la carte régionale des formations professionnelles

initiales, conformément aux choix retenus par la convention mentionnée au deuxième alinéa du présent article et aux décisions d'ouverture et de fermeture de formations par l'apprentissage qu'elle aura prises.

Cette carte est mise en œuvre par la région et par l'État. [...] Elle est communiquée aux organismes et services participant au service public de l'orientation. »

La modification du Code de l'éducation peut laisser une part d'interprétation sur qui décidera, in fine, de l'élaboration de la carte des formations. D'une académie à l'autre, les situations risquent d'être bien différentes. Tout dépendra du rapport de force entre rectorat et région.

Dans au moins une académie, celle d'Orléans-Tours, c'est la région qui semble avoir eu le dernier mot. Le rectorat aurait pu proposer d'autres choix que ceux de la région mais au risque que cette dernière ne l'adopte pas.

Le CTA n'a pas eu la possibilité de voter la carte des formations mais seulement les priorités !

Nous attendons la remontée des autres académies pour mieux évaluer la situation.

Le 2^e volet de l'acte III de décentralisation, qui sera étudié en avril, « investit les régions et les départements d'une mission de chef de file. Aux régions le soin de coordonner l'action des collectivités en faveur des entreprises. Leur mission dans le domaine de l'emploi est également confortée par des compétences nouvelles dans le champ de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation. »

Le SNUEP, au sein de la délégation FSU, doit être représenté dans les instances régionales qui risquent de devenir les lieux de décisions des cartes de formations professionnelles, y compris celles sous statut scolaire.

► Gilles Pellegrini

FORMATION DES ENSEIGNANT-ES

■ UNE FORMATION QUI NE PREND PAS EN COMPTE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Du fait de l'autonomie des Universités, peu d'ESPÉ⁽¹⁾ se sont investies dans la formation des PLP. Dans les disciplines générales de l'enseignement professionnel, les étudiant-es en MEEF⁽²⁾ préparant le CAPLP sont souvent regroupé-es avec les CAPES ou les CAPET. Parfois les formations sont renvoyées à des universités voisines, sans garantie de suivi en cas de changement d'université lors de l'année de stage (M2).

Dans les disciplines professionnelles possédant une licence, peu d'ESPÉ proposent des Masters MEEF : seuls Bordeaux, Clermont, Créteil, Lyon, Nantes ou Nancy-Metz ont ouvert en génie civil, électrique ou mécanique ; une dizaine offre des formations en Eco-Gestion ; Toulouse et Versailles restent la référence en Hôtellerie-Restauration.

Dans les autres disciplines professionnelles bénéficiant de systèmes dérogatoires (BTS ou Bac Pro avec expérience professionnelle, cadres au moins 5 ans...), les cursus de formation sont rares. Les rectorats via les corps d'inspection ont donc souvent pris le relais, les ESPÉ ne servant qu'à quelques regroupements, mais sans proposer de dispositif de pré-recrutement ou de préprofessionnalisation. Difficile dans ces conditions de susciter les vocations et d'amener ces candidat-es au niveau de qualification Master ! Le SNUEP-FSU estime que l'investissement des ESPÉ dans la formation des PLP est insuffisant et demande un cadrage national des formations au CAPLP.

⁽¹⁾ École supérieure du professorat et de l'éducation

⁽²⁾ Master enseignement éducation formation



© M. C. Guérin - Lycée Elise Lemerrier, Paris

■ OBSERVATOIRE DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT-ES : OUTIL FSU INDISPENSABLE

Dans toutes les académies, la mise en place de la réforme de la formation des enseignant-es et CPE et l'ouverture des ESPÉ placent étudiants, formateurs et autres personnels face à de nombreuses difficultés, auxquelles se rajoutent les problèmes spécifiques des PLP : des informations confuses, voire contraires à la loi, sur les conditions d'affectation et les inscriptions dans les ESPÉ, des maquettes bouleversées entraînant des réductions de volumes de formation et des services incomplets de formateurs et formatrices, une gestion des stages très difficile, la coexistence de 14 cursus différents gérés très diversement selon les académies, etc.

Le SNUEP-FSU, qui continue d'exiger une remise à plat de la réforme de la formation des enseignant-es et CPE permettant l'obtention d'un master de qualité, vous invite à témoigner sur ce qui se passe dans votre ESPÉ sur le site de la FSU⁽¹⁾ (groupe FDE du secteur éducation) dédié à la formation des enseignant-es.

⁽¹⁾ <http://observatoire-fde.fsu.fr/>

■ UN COMITÉ DE SUIVI DES ESPÉ QUI NE RÈGLE PAS LES PROBLÈMES

Malgré les difficultés de rentrée, le ministère a tardé à rendre opérationnel le comité de suivi demandé par les syndicats de la FSU dont le SNUEP. Composé de 28 membres dont Daniel Filâtre, son président, des représentants du ministère (recteurs, inspecteurs...), de l'université (formateurs), six représentant-es syndicaux (3 FSU), et des « spécialistes », il devra « apprécier la mise en œuvre de la réforme », « valoriser les bonnes pratiques » et « proposer des améliorations ».

Le SNUEP-FSU déplore les limites de l'exercice du comité, les problèmes à régler dans les ESPÉ restant du ressort du MESR et du MEN⁽¹⁾, qui se félicitent par ailleurs de l'investissement accordé à la formation (augmentation du nombre de postes) et du mouvement de démocratisation (EAP), tout en avouant une certaine précipitation !

La réunion de janvier portera sur les alternants fonctionnaires stagiaires - M2 de l'an prochain.

► Didier Godeffroy

⁽¹⁾ Ministères de l'Enseignement supérieur et de la recherche et Ministère de l'Éducation nationale

Éducation prioritaire : une priorité absolue !

La dernière enquête PISA affirme l'aggravation des inégalités sociales et scolaires en France ; elles creusent encore l'écart entre les élèves qui réussissent et la proportion croissante d'élèves en grande difficulté. L'EP⁽¹⁾ doit donc être réformée en urgence afin de faire réussir celles et ceux qui ont le plus besoin de l'école et n'ont parfois que celle-ci pour se construire.

Le principe initié en 1981 dans l'EP « donner plus à ceux qui ont le moins », doit être réaffirmé.

Après 15 années de politiques éducatives calamiteuses, Vincent Peillon s'est donné comme objectif de refonder l'EP.

Des consultations ont été mises en place avec les organisations syndicales et des assises ont été organisées en octobre dernier. Parallèlement, la FSU a lancé une enquête⁽²⁾ afin que la parole des personnels ne soit pas dévoyée.



© M. C. Guérin - Lycée Elisa-Lemoinier, Paris

La volonté du ministère de resserrer la carte de l'EP dans le cadre d'un budget qui n'est pas à la hauteur de nos attentes, nourrit de nombreuses inquiétudes.

Le SNUEP-FSU est intervenu encore récemment avec la FSU auprès du ministre pour que les LP n'en soient pas exclus en 2014 comme cela semble être prévu, et que les moyens y soient mis pour la réussite de tous ses jeunes.

Le SNUEP avec la FSU continuera à rappeler ses propositions, sur la carte de l'éducation prioritaire comme sur l'amélioration des conditions de travail des personnels : temps, formation, équipes pluri-professionnelles, salaires, indemnités, autonomie des équipes...

► Jérôme Dammerey

⁽¹⁾ Éducation prioritaire

⁽²⁾ <http://fsu.fr/ENQUETE-FSU-Education-prioritaire.html>

QUELQUES CHIFFRES DE L'EP (DEPP 2013)

L'éducation prioritaire est actuellement composée de deux entités distinctes : les ÉCLAIR (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et les RRS (réseaux réussite scolaire).

À la rentrée 2012, le nombre des établissements inscrits dans le programme ÉCLAIR était de 2 139 écoles et 333 EPLE dont 301 collèges, 14 lycées et 18 lycées professionnels, répartis de façon disparate sur 65 départements. Ils concentrent un public issu majoritairement des catégories sociales scolairement défavorisées : 73 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 56,5 % en RRS et 34,5 % dans les établissements hors éducation prioritaire.

ENQUÊTE FSU

Le SNUEP avec la FSU a lancé en octobre 2013 une enquête⁽²⁾ auprès des personnels exerçant ou ayant exercé en EP. 1 700 réponses, dont 132 de PLP, ont été analysées.

Deux personnes sur trois jugent leurs conditions de travail insatisfaisantes et trois sur quatre estiment les effectifs dans les classes trop lourds. Elles trouvent en général que les possibilités de pratiques professionnelles ne sont pas assez diversifiées, faute de moyens.

La réduction des effectifs, le travail en groupes réduits, la possibilité de dégager du temps pour la concertation, le travail en équipe et les relations avec les familles sont les points considérés les plus importants pour assurer la réussite des élèves.

Deux tiers des personnels des collèges et lycées ont le sentiment de ne pas être soutenus par le chef d'établissement et un quart dit subir des injonctions et/ou des pressions. L'enquête montre aussi que la liaison collège/lycée est très faible alors qu'une bonne préparation et affectation dans la voie professionnelle permet bien souvent de réduire significativement les risques de décrochage scolaire. La question de l'accompagnement en formation continue des équipes est un élément important mis en avant pour améliorer l'efficacité de l'EP.

CAMPAGNE SYNDICALE CONTRE L'EXTRÊME DROITE

Les absences de réponses aux questions sociales vécues par les salarié-es, les privé-es d'emploi, les retraité-es mais aussi les jeunes ainsi que la crise avec ses conséquences dramatiques fournissent un terreau exploité par l'extrême droite.

Les politiques d'austérité génèrent une aggravation du chômage, le développement des inégalités sociales, de la précarité, de la pauvreté et des processus d'exclusion. Cela accroît la désespérance sociale.

La montée des idées et de l'influence de l'extrême droite, et particulièrement du Front national, affecte

le monde du travail et par conséquent le mouvement syndical.

Par leur histoire, leurs traditions, leurs valeurs, dans leurs pratiques et leurs capacités à proposer et agir au quotidien contre les inégalités et les injustices, les organisations syndicales sont confrontées aux propos, aux programmes, aux idées et pratiques de l'extrême droite, qu'elles sont déterminées à combattre.

Dans un contexte européen marqué par la remontée de courants d'extrême-droite, les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires et les organisations de jeunesse UNEF, FIDL et UNL,

récusent la banalisation d'un parti dont l'histoire, les idées et pratiques n'en demeurent pas moins anti-républicaines, xénophobes et sexistes.

La campagne commune, lancée le 29 janvier à Paris, est le début d'une campagne de longue durée qui sera marquée par des initiatives unitaires larges communes dans les entreprises, administrations, services publics, localités et départements.

Renseignez-vous auprès de vos sections SNUEP et de vos sections départementales FSU.

► Marie-Caroline Guérin

IVG EN ESPAGNE : retour 30 ans en arrière !

La loi supprimant quasiment (vu le nombre de restrictions) le droit à l'avortement en Espagne a été approuvée par le gouvernement espagnol avant Noël.

Les associations féministes et de gauche se sont mobilisées rapidement, sachant que le projet de loi a toutes les chances d'être adopté au Parlement, le Parti populaire y disposant de la majorité absolue. Très rapidement les pays européens, dont la France, se sont aussi mobilisés.

Les forces associatives,



Manifestation en solidarité avec les femmes espagnoles. Marseille 2013.

syndicales et politiques françaises ont appelé à des manifestations dans toutes les régions le 1^{er} février, en même temps que la grande manifestation à Madrid.

Rien n'est jamais acquis

et dès qu'elles le peuvent les forces réactionnaires reviennent sur les avancées votées par les parlements.

► Marie-Caroline Guérin

[INFOS]

■ BARRAGE SYNDICAL ANTI-FASCISTE, UN OUTIL MILITANT CONTRE L'EXTRÊME DROITE



VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes), la FSU y adhère, publie un nouvel opuscule « D'une élection à l'autre... Barrage syndical antifasciste », 2 € (port gratuit

et tarif dégressif).

<http://www.visa-isa.org/>

■ ATTAQUES CONTRE LE SNUIPP-FSU

Des groupes néofascistes ont placardé et tagué les locaux du SNUipp-FSU à Bordeaux, Orléans, Paris, suite à la mise en place dans le primaire du dispositif « ABCD égalité », dispositif qui relève du MEN et du MDDF.

Le ministre a condamné ces attaques et justifié l'expérimentation sur les stéréotypes. Il a réaffirmé son engagement en faveur d'une école du respect de l'autre et de la diversité. Là comme ailleurs, l'extrême-droite part en croisade.

■ STAGE FEMMES FSU

Les 13 et 14 février (Paris) au stage FSU seront abordés l'histoire du féminisme, les débats sur la prostitution et la pénalisation du client.

La confrontation des différentes expériences des syndicats de la FSU est enrichissante.

■ JOURNÉES INTERSYNDICALES FEMMES



Deux journées de formation, de débats auront lieu les 20 et 21 mars à Paris.

La protection sociale, le travail et l'égalité professionnelle, mais aussi un retour sur le « genre », seront abordés avec des militantes de la FSU, de la CGT de Solidaires et des chercheuses/chercheurs.

Pour l'inscription à ces 2 stages, contactez votre section départementale FSU et confirmez votre inscription au secteur formation FSU ainsi qu'au secteur femmes : cafem@listes.fsu.fr

Bulletin d'adhésion



BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2013-2014

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2014

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique ou au
SNUEP-FSU 104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Courriel : snuep.national@snuep.com ; site : www.snuep.com

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e N° _____

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

Bât, étage, porte :

Lieu-dit :

N° rue, bd :

Boîte Postale, Cedex :

Code postal : COMMUNE :

Tél : Fax :

Portable :

E-mail :

Spécialité : Code spécialité :

RESPONSABILITÉS SYNDICALES

Secrétaire local (SL) **66 % de votre cotisation est déductible des impôts ou remboursée (100% si frais réels)**

Correspondant local (CL)

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 €
Stagiaire contractuel-le 6 heures ou plus : 36 € - Stagiaire voir 3^e éch

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 75 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Éch.	Métropole		La Réunion		N ^{de} Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1		138		186		22 194		165
2		156		210		25 059		186
3	114	168	153	225	18 258	26 850	135	201
4	120	178	162	240	19 332	28 638	144	213
5	126	192	171	258	20 406	30 786	153	231
6	129	207	174	279	20 763	33 294	156	249
7	138	219	186	294	22 194	35 082	165	261
8	147		198		23 628		177	
9	156		210		25 059		186	
10	171		231		27 567		204	
11	183		246		29 355		219	

RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE

PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €
RETRAITÉS DE LA RÉUNION					
PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €
RETRAITÉS DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP					
PLP 1	10 383	PLP CN	11 457	PLP H.C.	12 888

ACADÉMIE (au 01/09/2013) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE CI Norm HC Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Temps partiel : % Nb d'heures :

Échelon au 01/09/13 : Depuis le : __/__/__

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION

N° du RNE :

À titre provisoire ZR

LIEU D'EXERCICE

N° du RNE :

Étab. d'exercice Rattach. Admin

TYPE D'ETABLISSEMENT

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

Ville :

Banque :

Agence :

Chèques : n°
n°

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Montant : _____ €

Mode de paiement :

1. Chèques : 1 2 ou 3

2. Prélèvement* (sur banque métropolitaine)

3. Renouvellement prélèvement*

* En cas de première demande de prélèvement ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement (voir fiche sur le site : www.snuep.com).

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

Date : ____/____/____

Signature : _____

Avec plus d'un million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes



La CASDEN, banque coopérative créée par des enseignants, met la force du groupe au service de chaque individu. Fondée sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance, elle s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun. La CASDEN propose à tous les établissements de disposer gratuitement d'outils pédagogiques⁽¹⁾ (mallette, exposition...) pour sensibiliser les élèves au modèle économique coopératif.



Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, rendez-vous sur www.casden.fr ou contactez un conseiller au 0 826 824 400⁽²⁾

(1) Un seul exemplaire par établissement scolaire du 1^{er} et du 2nd degrés, dans la limite des stocks disponibles. Voir modalités sur www.casden.fr.
(2) Accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi (0,15€ la mn en France métropolitaine).



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à Capital Variable. Siège social : 91, boulevard des Pêcheurs - 77186 Noisiel, Siret n° 784 476 778 00892 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138
B.C.E. - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 467 226 960 €. Siège social : 30, avenue Pierre-Henri Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 892465 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100
BROCA & WERNISSE - Illustration - Kélonie